

MALAKOFF

Rapport  
d'orientations  
budgétaires 2022

Conseil Municipal du 26 janvier 2022

Fruit de la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires doit être considéré comme une étape importante de la préparation budgétaire.

Ce débat n'engendre aucune décision, mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en une simple discussion, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Il s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires, qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

À l'issue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Cela permet au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientations budgétaires, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le débat d'orientation budgétaire ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

## Sommaire

I. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2022 .....	4
II — CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2022.....	6
A. Une dégradation historique des comptes publics .....	6
B. Une suspension des dispositifs de régulation de la dépense publique .....	6
C. Quelle participation des collectivités au redressement des comptes après 2022? .....	7
D. Perspective économique 2022 .....	8
E. Évolution des taux .....	10
F. Conditions de financement local .....	11
III. ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.....	12
A. Les recettes de fonctionnement.....	12
B. Les dépenses de fonctionnement.....	13
C. Le programme d'investissement .....	16
D. La dette, une charge contrôlée.....	17
E. Orientations pour le budget annexe des parkings.....	19

## I. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2022

Ce document a vocation à présenter le contexte économique et législatif général dans lequel s'inscrit notre exercice budgétaire 2022, et à rendre compte des grands équilibres du BP tels que le travail piloté pour la municipalité par notre adjoint aux finances et pour l'administration par la DG et la DF avec l'ensemble des directions les font apparaître.

Dans un contexte marqué d'une part par la pandémie – qui oblige le service public municipal à réadapter en continu ses priorités et les moyens de ses interventions – et d'autre part par la dégradation continue de l'accompagnement de l'Etat auprès des collectivités locales, la municipalité entend agir de manière ambitieuse et responsable.

Responsable en maintenant son objectif de réduction des dépenses de fonctionnement et d'amélioration de ses outils de gestion et d'anticipation, afin de renforcer son épargne brute et sa capacité de désendettement. Cela nous conduit à identifier et à travailler sur des pistes d'économies réelles et de recettes nouvelles, parmi lesquelles la politique d'achat, la recherche de financements supplémentaires, le travail sur les bases fiscales et, à court terme, une réflexion sur l'évolution du quotient familial et la refonte des produits de tarification.

Les marges ainsi dégagées, en fonctionnement et en investissement, restent toutefois particulièrement limitées, ce qui nous contraint à innover dans nos manières de construire nos politiques publiques, à rechercher des mutualisations et à réinterroger des politiques publiques déjà anciennes. Cela nous conduit aussi à travailler des hypothèses de transfert de compétences, dynamique déjà largement engagée dans certains secteurs et qui représente une potentialité que nous ne pouvons ignorer. Cela nous engage enfin à travailler finement sur le séquençage de la réalisation de notre projet municipal, afin de rester constants dans nos ambitions comme dans l'amélioration du service public rendu à nos concitoyen·nes.

Ambitieuse car nous nous projetons de toutes les forces de notre service public dans la réalisation de nos 150 engagements, dans une année cruciale qui verra s'achever le premier tiers de notre mandat. 2022 sera l'année d'accomplissement de notre premier budget participatif, doté de 200 000 euros d'investissement, qui permet aux habitant·es d'exercer leurs prérogatives citoyennes, de donner un sens à leur engagement, et de faire émerger et structurer des projets issus des citoyen·nes et correspondant directement aux besoins de ces dernier·es.

Grand engagement de la mandature, nous lancerons en 2022 les Assises des Sports, qui auront pour vocation de renforcer nos liens avec le tissu sportif local, construire de nouvelles ambitions pour un sport populaire inclusif, favoriser le développement du handisport et du sport féminin. Il s'agira aussi d'interroger la place des pratiques libres et des pratiques sportives émergentes. Nous souhaitons que ces assises soient également un rendez-vous démocratique ambitieux et innovant dans sa conception comme dans sa pratique. 2022 verra le lancement des premières infrastructures sportives du mandat : le renforcement de l'offre sportive sera permise par les travaux au stade Marcel-Cerdan.

La participation citoyenne continuera d'être fortement encouragée dans la réalisation des grands projets de la ville.

Le développement durable reste au cœur de nos mobilisations, avec l'objectif de construire une transition juste et partagée pour l'ensemble des habitant·es, à l'exemple du projet de géothermie, qui s'inscrit dans notre ambition de mettre l'innovation au service de la transition et de la lutte pour les économies d'énergies. Nous nous projeterons également dans la redéfinition de nos mobilités, avec en particulier la

déclinaison du Plan global de déplacements de façon opérationnelle, avec la relance de son Comité de suivi : 2022 sera l'année de finalisation du Plan Vélo. Enfin, nous livrerons la Maison de la ferme urbaine qui permettra d'enrichir son offre pédagogique.

La crise économique et sociale provoquée par la pandémie nous conduit à accélérer l'accomplissement de nos politiques sanitaires et sociales en la matière. C'est tout l'enjeu, en particulier, de la Maison des Solidarités, dont les travaux seront lancés en 2022, et des investissements consentis pour nos CMS. Parallèlement, les investissements que nous engageons pour l'accueil de la petite enfance et l'éducation devraient connaître de premiers résultats visibles, avec la fin tant attendue des travaux dans le groupe scolaire Paulette-Nardal et la crèche Wilson.

Alors même que la crise sanitaire a eu un impact significatif sur le plein épanouissement des enfants, il est significatif que notre ville assume sa volonté ancienne et constamment renouvelée de garantir à ses jeunes un accompagnement et une qualité d'accueil à la hauteur des espoirs que nous portons pour eux.

## II — CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

### A. Une dégradation historique des comptes publics

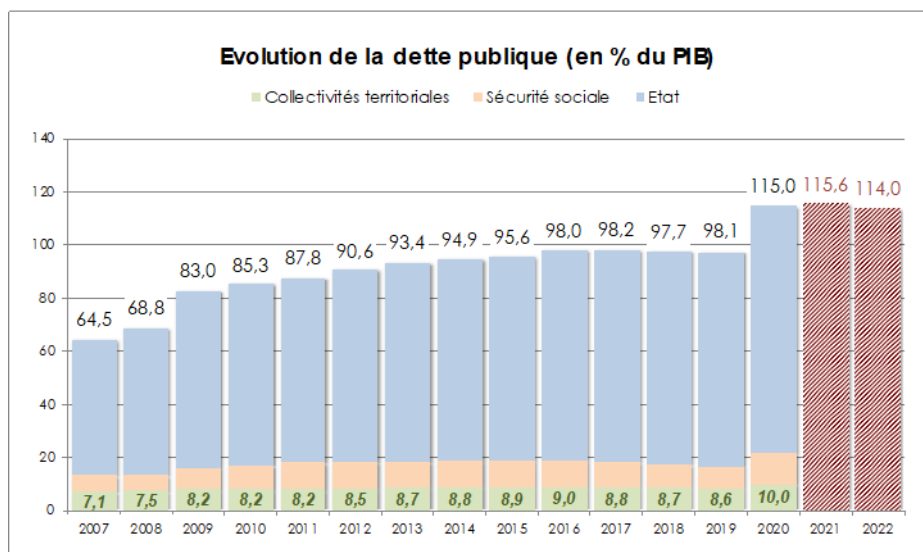
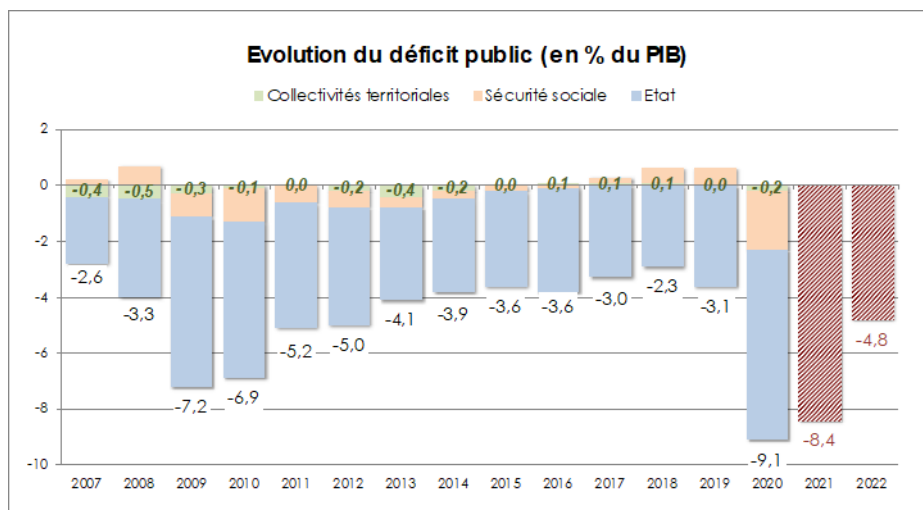
La crise sanitaire a conduit à une dégradation historique des comptes publics, dont ont pris acte les différents textes financiers adoptés depuis le printemps 2020.

La reprise de l'activité économique enregistrée depuis mai/juin 2021 pourrait néanmoins conduire à un redressement plus dynamique qu'anticipé.

Les dernières prévisions présentées dans le cadre du projet de loi de finances 2022 tablent sur :

- Un déficit qui, après -9,1 % en 2020 puis -8,4 % en 2021, reviendrait à -4,8 % du PIB en 2022 ;
- Un ratio d'endettement qui, après avoir dépassé les 115 % en 2020/2021, s'améliorerait très progressivement à 114 % en 2022 (compte tenu de la forte inertie du ratio).

**NB : les collectivités n'ont que modérément contribué à la dégradation des ratios en 2020 :** cette année-là, leur dette progresse de 1,4 point de PIB « seulement » et leurs comptes affichent un déficit limité à -0,2 %.



Compte tenu du caractère inédit de la crise économique actuelle et du caractère difficilement prévisible de la suite de la pandémie de la Covid-19, les prévisions budgétaires du gouvernement et des organismes internationaux sont particulièrement incertaines et susceptibles d'évolution.

### B. Une suspension des dispositifs de régulation de la dépense publique

Cette situation a conduit à la suspension de plusieurs dispositifs de régulation de la dépense publique, qui étaient en vigueur jusqu'à présent.

Depuis le 23 mars 2020, le « pacte de stabilité et de croissance » qui encadre les déficits publics consolidés des États européens a donc été suspendu — mesure effectivement possible en cas de « *circonstances exceptionnelles* ».

En temps normal, deux règles s'imposent aux États membres :

- Afficher un déficit public consolidé (toutes administrations confondues) de **3 % au maximum**
- Au sein de ce déficit nominal, conserver un déficit structurel — calculé après retraitement des effets de la conjoncture et des éléments exceptionnels — égal au plus à **0,5 % du PIB potentiel**, et en cas de décalage persistant converger vers cette cible (elle-même modulable en fonction de la situation de départ de l'État) à hauteur de **0,5 point de PIB par an au moins**.

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 — adoptée parallèlement au collectif budgétaire précité — dispose qu'un non-respect des objectifs de dépense définis dans les pactes financiers conclus par l'État avec les collectivités territoriales qui serait constaté dans les comptes administratifs 2020 ne pourra donner lieu à sanction en 2021.

- Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 — en plus de définir des objectifs plafonds de capacité de désendettement par échelon de collectivités (cf. supra) — définissait un taux d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement fixé à **+1,2 % par an** et censé être décliné sur le budget principal et sur les budgets annexes au moment de la présentation du débat d'orientations budgétaires.
- Elle invitait par ailleurs les 322 plus grandes collectivités (incluant en particulier les communes dont le budget principal comprend plus de 60 M€ de dépenses de fonctionnement) à s'engager dans un contrat sur un **objectif triennal (2018-2020) d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement**, à la fois contraignant et modulé en fonction de leurs situations propres (autour du taux pivot de 1,2 %).

### C. Quelle participation des collectivités au redressement des comptes après 2022 ?

Dès lors, une fois passées les mesures de relance, **il est probable que les collectivités locales soient associées aux efforts de redressement des comptes publics qui devront inévitablement être engagés** (comme ce fut d'ailleurs le cas lors des crises précédentes...).

Très concrètement, des mesures pourraient être adoptées en ce sens à l'occasion de la prochaine loi de programmation des finances publiques, initialement prévue pour le printemps 2020 et désormais attendue pour l'automne 2022. Sans préjuger des décisions qui seront arrêtées à cette occasion, plusieurs mesures peuvent d'ores et déjà être esquissées :

- **La mise en place d'une nouvelle génération de contrats de Cahors**, à la fois plus contraignants que leurs prédécesseurs de 2018-2020, élargis aux communes de taille moyenne et recentrés sur l'objectif de désendettement. Les contrats institués par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intégraient bien à côté du plafond

de dépenses un objectif « d'amélioration du besoin de financement » (c'est-à-dire : de désendettement), mais celui-ci n'avait alors qu'une portée indicative.

- **Un retour pur et simple à des baisses de dotations**, sur le modèle de la précédente « contribution au redressement des comptes publics » qui sur la période 2014-2017 avait donc conduit à une réduction de **2,6 M€ de la DGF de la commune**.

La probabilité que de telles mesures soient adoptées à relativement brève échéance impose de privilégier des ratios plus prudents qu'habituellement pour apprécier la viabilité d'une prospective financière :

- **En visant un taux d'épargne brute supérieur à 12 %**, pour un plancher traditionnellement fixé à 7 %,
- **En veillant à ce que la capacité de désendettement ne grimpe pas au-delà de 8 ans**, quand l'objectif assigné au bloc communal s'élève à 10 ans.

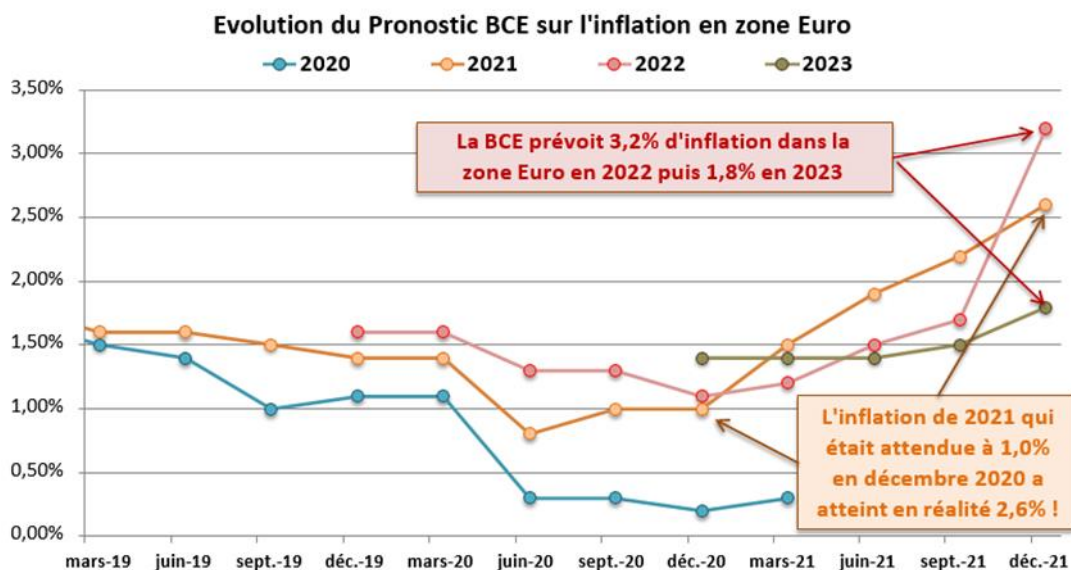
#### D. Perspective économique 2022

La nouveauté essentielle de l'année 2021, qui est aussi la principale inconnue de 2022, est l'inflation. Son ampleur et sa persistance n'avaient été aucunement anticipées. L'ampleur du rebond de croissance qui a suivi le coup d'arrêt brutal de mars 2020 n'avait pas été imaginée. L'OCDE anticipait ainsi 4,2 % de croissance mondiale pour 2021 en décembre 2020 (ce qui ne compensait pas tout à fait le recul de 4,2 % observé sur 2020)...

Celle-ci a en réalité atteint 5,6 %. Une normalisation, avec un retour progressif vers les 3 % annuels observé avant la pandémie, est pronostiquée par l'OCDE, avec une croissance mondiale de 4,5 % en 2022 puis de 3,2 % en 2023.

La reprise surprise de l'inflation, ainsi que sa normalisation attendue se lisent également dans les prévisions d'inflation de la BCE.

Cette dernière s'attendait encore en décembre 2020 à une inflation contenue à 1 % pour 2021. En réalité, le dérapage des prix s'est fortement accentué au second semestre 2021, conduisant à une inflation 2021 de 2,6 % et à une prévision 2022 de 3,2 %, pour une cible BCE à 2 %. La BCE voit cependant l'indicateur revenir sous cette cible en 2023, à 1,8 %.



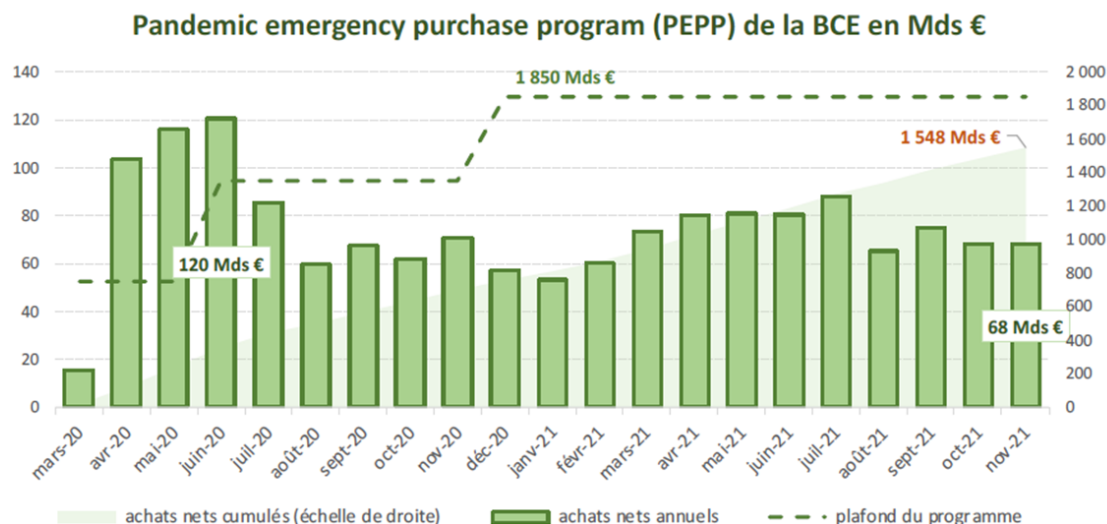


La vigueur de l'inflation a contraint les principales banques centrales à opérer au second semestre 2021 un tournant restrictif sur leur politique monétaire, alors même que le niveau d'alerte sanitaire reste élevé. La BCE se montre pour l'instant la plus prudente pour réduire la volatilité, alors que les Anglo-saxons ont d'ores et déjà opéré un changement de direction relativement radical :

- La Banque d'Angleterre a déjà relevé ses taux d'intérêt. Elle a en effet opéré un premier relèvement de 15 points de bases de son taux directeur le 16 décembre, pour le porter à 0,25 %. Ce faisant elle a pris les marchés à revers : ces derniers attendaient un statu quo (après que la BCE ait renoncé en novembre à cette décision, qui était alors attendue...); les tensions sur le marché du travail (chômage 4,2 % en octobre, repli attendu vers 4,0 %) et la hausse des prix (5,1 % en novembre, 6,0 % attendu en avril 2022) ont été invoquées à l'appui de cette décision.
- La réunion de la FED les 14 et 15 décembre a également été l'occasion de confirmer l'amorce d'un cycle de durcissement : les membres de la Fed prévoient que les taux directeurs passeront en moyenne à 0,9 % fin 2022, un chiffre très supérieur à leur prévision de septembre, qui était de 0,4 %. D'après Jérôme Powell, président de la Fed, il ne faudra « pas attendre longtemps » avant un premier relèvement et trois hausses sont annoncées pour 2022. Fin 2023, le loyer de l'argent monterait à 1,6 % avec deux hausses prévues dans l'année, avant d'atteindre 2,1 % fin 2024 (deux hausses également) et 2,5 % à terme (soit le niveau auquel la FED était parvenue à revenir en 2018-2019, vs 0,25 % depuis le déclenchement de la pandémie). Jérôme Powell, désormais confirmé pour un second mandat, a déclaré redouter l'apparition d'une boucle prix-salaire sans cependant l'observer « pour l'instant ». La FED reste relativement confiante quant à un retour à la normale sur les prix : elle prévoit que la hausse des prix va retomber de 5,3 % en 2022 à 2,6 % en 2023. La croissance US devrait d'après la FED tomber de 5,5 % en 2021 à 4,0 % en 2022 puis 2,2 % en 2023.

Par comparaison, les annonces faites par la BCE lors de sa réunion du 16 décembre apparaissent attentistes. L'extinction du PEPP (pandemic emergency purchase program) a certes été confirmée, comme attendu, pour la fin de mars 2022, date à laquelle le plafond de 1850 Mds € devrait être en vue (on approchait de 1550 Mds € d'encours fin novembre, avec des acquisitions nettes toujours supérieures à 60 Mds €/mois).

La BCE a cependant annoncé le 16 décembre qu'elle prolongeait jusqu'à la fin de 2024 l'horizon de réinvestissement des titres acquis dans le cadre du PEPP, en restant flexible, pour ces achats, quant au type de titres et aux pays, afin de prévenir toute fragmentation. On estime que cela équivaut à revenir de 60 Mds € d'achats mensuels sur les derniers mois du PEPP à 15 Mds € jusqu'à la fin de 2024.



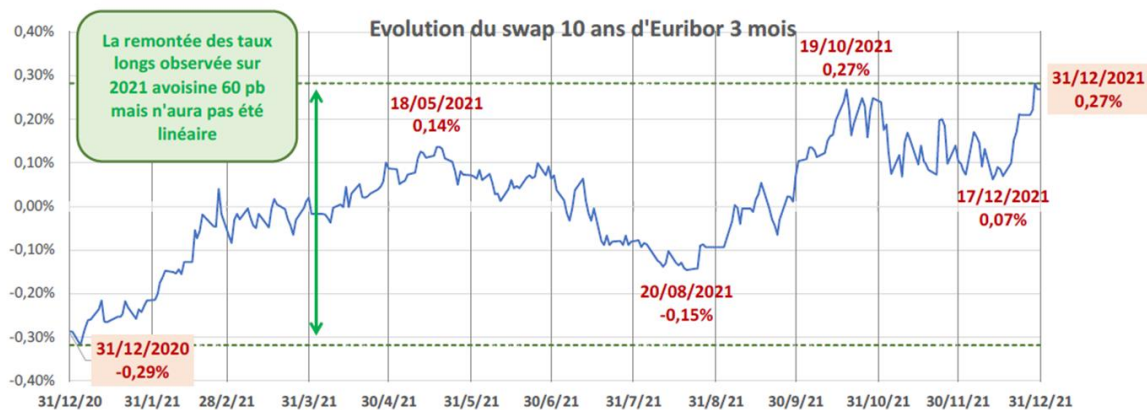
La transition sera encore adoucie par un ressaut ponctuel de l'APP (le programme « conventionnel » d'assouplissement monétaire de la BCE), qui passera de 20 à 40 Mds € mensuels au T2 2022, puis à 30 Mds € au T3 2022 avant de revenir à 20 Mds € par mois à partir d'octobre 2022 et aussi longtemps que nécessaire. La BCE a en outre indiqué qu'elle mettrait un terme à l'APP « peu avant » la remontée des taux. En creux, cela signifie qu'une hausse des taux directeurs de la BCE n'est pas pour tout de suite.

Cette éventualité a même été qualifiée de « très improbable » en 2022 par Christine Lagarde, qui a également qualifié l'inflation de « bosse », ce qui laisse entendre que la BCE ne va pas se précipiter pour la faire rentrer dans son lit...

Cependant, d'après l'agenda de presse Reuters, trois gouverneurs (Allemagne, Autriche, Belgique) ont voté contre ce train de mesures, jugés insuffisamment restrictives, en particulier le prolongement de l'APP sans limites de temps.

## E. Évolution des taux

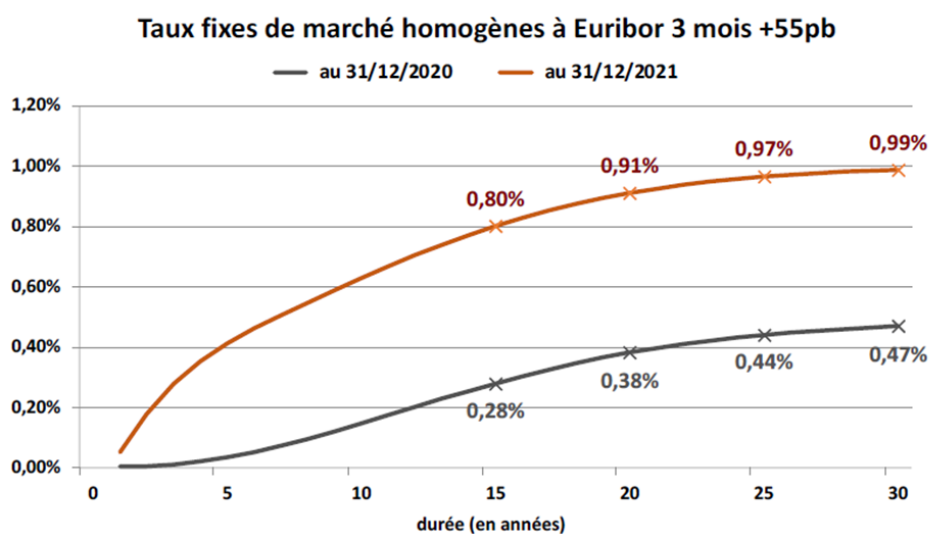
La remontée des taux aura été significative en 2021, et elle devrait se poursuivre en 2022. Il apparaît cependant probable que la BCE sera très attentive à prévenir toute progression immodérée des taux longs. Compte tenu des niveaux d'endettement des États membres, à la fois très importants, mais aussi extrêmement disparates d'un État à l'autre, prévenir toute « fragmentation » de la zone euro passera par le maintien de taux ne pénalisant pas trop fortement les pays très endettés. Sur le plan politique, un moment « crucial » de 2022 sera de ce point de vue l'aboutissement ou non lors du Conseil européen de mars de la réforme du Pacte de stabilité.



## F. Conditions de financement local

Les conditions de financement des collectivités sont restées très bonnes tout au long de 2021, avec des marges de marché en légère amélioration tendancielle, revenant de 65 points de base en début d'année à 55 en fin d'année, pour des financements classiques sur 15 ans amortissables, soit un taux fixe à 15 ans autour de 0,80 % aujourd'hui. Aucun nuage particulier ne se dessine à l'horizon, les offres de prêts au secteur public local restant très fournies, et les règles prudentielles n'étant pas appelées à évoluer dans l'immédiat (la transposition des règles de Bâle III en droit UE ayant pris du retard).

Le Haut-Conseil de la stabilité financière a certes préconisé de porter le coussin contracyclique de fonds propres des banques de 0 à 0,5 % en mars 2022, mais cela n'est pas de nature à bouleverser significativement l'allocation de leurs ressources. Une stabilité, sinon un nouveau petit tassement peuvent être attendus sur les marges bancaires en 2022.



### III. ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la ville pour la section de fonctionnement sont estimées à 64,3 M€ pour l'année 2022, contre 63,9 M€ au budget 2021, soit une quasi-stabilité en valeur absolue.

chapitre	Recettes	montant inscriptions BP 2022	BP 2021
013	Atténuation de charges	900000	900000
70	Produits de services	6334553	6075219
73	Impôt et taxes	41745139	41007884
74	Dotations et participations	10232389	10358661
75	Produits de gestion courante	1103600	1120750
77	Produits exceptionnels	147000	489444
78	Reprise	93000	93000
042	Immobilisation (écriture d'ordre)	3800000	3905555
	<b>TOTAL RF</b>	<b>64 355 681</b>	<b>63 950 513</b>

Les taux d'imposition sont inchangés en 2022.

Impôt	Taux 2021
Taxe foncière sur propriété bâtie	31,99 %
Taxe foncière sur propriété non bâtie	13,29 %

- Les atténuations de charges (principalement remboursement sur des dépenses de personnel) devraient être stables
- Les produits de service devraient, en l'état des prévisions actuelles, s'améliorer légèrement du fait d'un amoindrissement des impacts de la crise sanitaire sur l'exercice 2022.
- Les produits de fiscalité devraient augmenter d'environ 700 k€ du fait d'une revalorisation annuelle des bases de l'ordre de 3 % cette année. À l'inverse, le versement du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France a été programmé au même niveau que cette année soit 755 k€ contre 860 k€ estimé sur le BP 2021. Les prévisions de droits de mutation et d'autres taxes sont maintenues, car conformes aux réalisations de 2021.
- Les dotations diminuent légèrement. En effet, la commune est écrêtée d'environ 150 k€ par an sur sa Dotation Globale de Fonctionnement. À l'inverse, la Dotation de Solidarité Urbaine devrait augmenter d'environ 50 k€.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Un travail important de stabilisation des dépenses est engagé depuis deux ans. Sur le BP 2021, il a été demandé aux services de réduire leurs dépenses hors personnel de 7 % en section de fonctionnement. Pour le BP 2022, une demande de baisse de 5 % a été faite.

Cette demande a été en grande partie satisfaite. Néanmoins, certains services vont voir une augmentation de leur activité imposant un maintien voir une hausse des enveloppes budgétaires. C'est le cas particulièrement des services en lien direct avec la population (jeunesse, enfance...) qui ont limité leurs activités en 2021 du fait du contexte sanitaire. C'est aussi le cas de certains services supports, comme les services généraux, qui vont devoir prendre en charge l'organisation des scrutins des élections présidentielles et législatives sur la commune. De plus, les éléments de contexte national impactent aussi nos dépenses. C'est le cas pour les fluides avec la hausse des prix de l'énergie, mais aussi avec le personnel avec la hausse du SMIC par exemple (+ 0,4 M€ de dépenses supplémentaire en 2022 du fait de cette mesure).

C'est donc avec un important effort de rationalisation que la ville présente une quasi-stabilité de ses dépenses de fonctionnement. La section de dépense en fonctionnement est estimée à 64,3 M€ pour l'année 2022, contre 63,9 M€ au budget 2021.

chapitre	Dépenses	montant inscriptions BP 2022	BP 2021
011	Charges à caractère général	10 466 038	10912618
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 587 226	32 219 723
014	Atténuations de produits	642 000	551 510
65	Autres charges de gestion courante	11 222 417	11 232 004
66	Charges financières	740 000	738 357
67	Charges exceptionnelles	105 000	266 000
68	Dotations semi-budgétaires	93 000	93 000
042	Immobilisation (écriture d'ordre)	8 500 000	7 937 301
	<b>TOTAL DF</b>	<b>64 355 681</b>	<b>63 950 513</b>

- Les charges à caractère général devraient diminuer en 2022 grâce aux efforts des services.
- Les atténuations de produits augmentent du fait du prélèvement de la commune sur les amendes de police STIF/RIF qui n'avaient pas été intégrées au BP en 2021 (intégré en DM en 2021).
- Les atténuations de charges sont maintenues, ce qui implique un maintien du volume de subventions aux associations et au tissu local. Par ailleurs le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé à l'EPT Vallée Sud Grand Paris au titre des compétences transférées s'élève à 8,7 M€, soit + 0,15 M€ par rapport à 2021.
- Les charges financières devraient se stabiliser puisque la commune a maintenu son niveau d'endettement.
- Les immobilisations sont des écritures d'ordres obligatoires (mécanisme comptable) afin d'amortir les biens de la commune, elles devraient augmenter en 2022.
- Le personnel devrait seulement augmenter de 0,4 M€ du fait d'une grande rigueur de gestion en 2022 (voir infra)

## 1. Focus sur le personnel

La masse salariale est évaluée à 32 587 226 € (avant les arbitrages) pour l'année 2022.

Sont intégrés, en année pleine :

- Tous les postes vacants non encore remplacés.
- L'intégration en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs et des manipulateurs radio.
- L'augmentation du SMIC qui a impacté 250 agents de catégorie C et la revalorisation des indices de rémunération.

Le personnel communal se répartit de la manière suivante :

<b>Agents en position d'activité (tous statuts)</b>	<b>799</b>
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	505
Contractuels occupant un emploi permanent	280
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	14

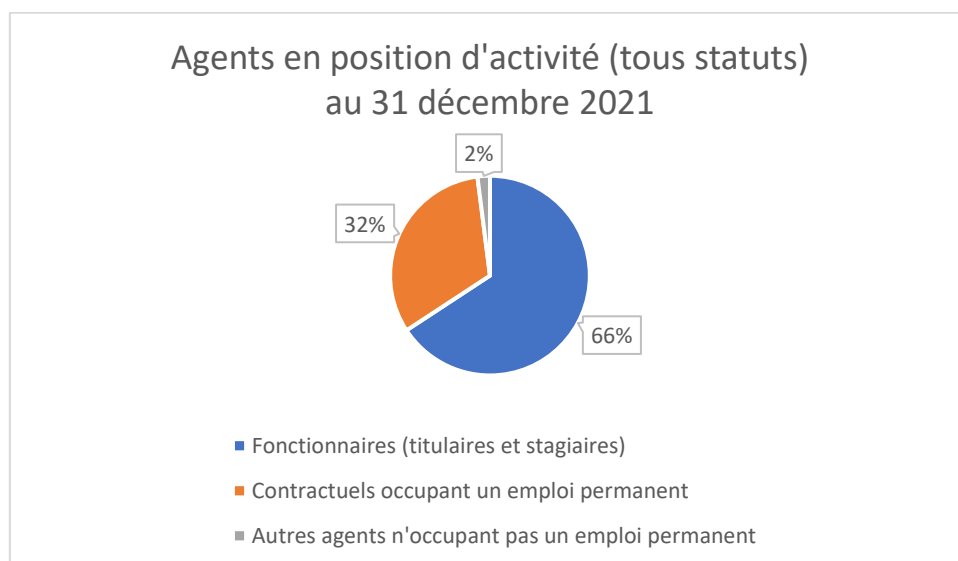
Le nombre de titulaires est en diminution (563 agents au 31 décembre 2020).

Le nombre de contractuels est également en diminution (303 agents au 31 décembre 2020).

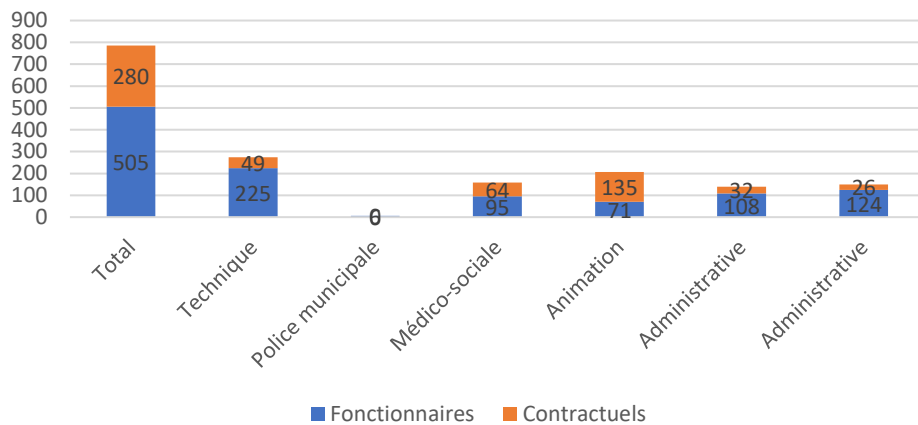
Ces chiffres sont essentiellement le reflet des postes non encore remplacés.

Le nombre d'agents n'occupant pas un emploi permanent est identique à celui de 2020. Il s'agit des assistantes maternelles, des emplois de cabinet, des apprentis et d'un agent recruté sur motif d'accroissement d'activité (dématérialisation des documents à l'urbanisme).

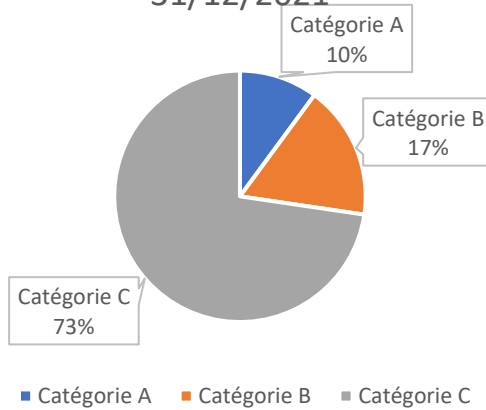
La répartition des emplois par catégorie et par filière reste quasiment stable par rapport à 2020.



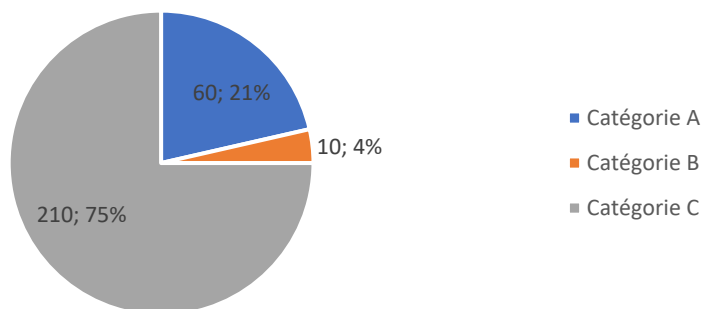
### Répartition par filière (emplois permanents) au 31/12/2021



### Répartition des fonctionnaires, sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique, au 31/12/2021



### Répartition des contractuels, sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique au 31/12/2021



On constate une stabilité des dépenses complémentaire de rémunération (appelé nouvelle bonification indiciaire) et de régime indemnitaire, une légère baisse des heures supplémentaires et des astreintes.

Les rémunérations sont en baisse du fait de postes vacants sur l'année (plus de 30 postes vacants au 31/12 dont près de la moitié sur le secteur de la petite enfance).

En outre, les données d'effectifs sont à prendre avec prudence, en effet, elle sont une photographie à l'instant qui comptabilise chaque agents pour un (y compris les renforts de vacataires et les temps non complets).

Date de référence	Effectifs (tous agents sur emploi permanent)	Traitement de base titulaires	Traitement de base contractuels	NBI
31/12/2015	775	11 487 162	3 223 941	141 567
31/12/2016	805	11 410 747	3 682 598	140 340
31/12/2017	814	11 866 945	4 085 816	140 655
31/12/2018	857	12 056 686	4 470 857	127 622
31/12/2019	793	11 754 470	4 902 403	80 147
31/12/2020	881	11 335 550	5 408 125	77 164
31/12/2021	785	11 169 904	5 065 409	77 419

Date de référence	Heures supplémentaires	Astreintes	Régime indemnitaire et prime de fin d'année	Autres indemnités
31/12/2015	94 024	45 672	2 186 541	716 425
31/12/2016	100 976	55 139	2 431 403	821 953
31/12/2017	132 661	57 192	2 569 684	714 052
31/12/2018	190 781	53 671	3 045 291	558 430
31/12/2019	220 642	33 576	3 354 133	409 230
31/12/2020	234 898	32 900	3 307 513	465 256
31/12/2021	216 471	30 537	3 348 648	456 630

### C. Le programme d'investissement

L'année 2022 doit permettre la consolidation du PPI (plan pluriannuel d'investissement) en croisant les éléments de coûts des projets et ceux de la prospective financière. Ce travail permettra d'accroître la prévisibilité des investissements, leur cadencement, mais aussi l'information des élus et des citoyens sur leur réalisation.



L'année 2022 sera aussi marquée par l'engagement d'une politique de désendettement de la ville. Ce souhait permettra à la ville d'améliorer sa santé financière et d'améliorer, à terme, ses conditions de financement.

Le budget 2022 maintiendra donc un haut niveau d'investissement, avec des opérations majeures qui permettront d'améliorer les conditions d'accueil pour l'enfance et la petite enfance et de poursuivre l'effort vers une transition écologique et énergétique.

Les recettes devraient atteindre environ 25,3 M€ réparties comme suit :

Recettes d'investissement	montant inscriptions BP 2022	BP 2021
FCTVA	1 500 000	1 700 000
Nouveaux emprunts - remboursement dette	3 800 000	4 000 000
Taxe aménagement	1 125 000	1 000 000
Produits de cession	2 159 100	3 189 100
Subventions	8 213 320	4 520 877
Ecriture d'ordre	8 500 000	7 937 301
<b>Total net des subventions et cessions</b>	<b>25 297 420</b>	<b>22 347 278</b>

Le programme de dépenses d'investissement a donc été construit autour de ressources disponibles cette année. Les principales opérations d'investissement sont listées ci-dessous.

Dépenses d'investissements	montant inscriptions BP 2022	montant inscriptions BP 2022
Remboursement dette	4 350 000	4 060 000
Enveloppe récurrente	1 705 000	1 705 000
Opérations de mise en sécurité ( structure, étanchéité, etc.)	815 000	
Creches Wilson	2 700 000	
Rénovation de l'école élémentaire Paulette Nardal	4 025 000	
Injections Carrières Passage Larousse et rue de la Tour	3 010 320	
réhabilitation pelouse Cerdan	1 700 000	
Autres opérations et dépenses	6 992 100	16 582 278
Ecriture d'ordre	3 800 000	3 905 555
<b>Total net des subventions et cessions</b>	<b>25 297 420</b>	<b>22 347 278</b>

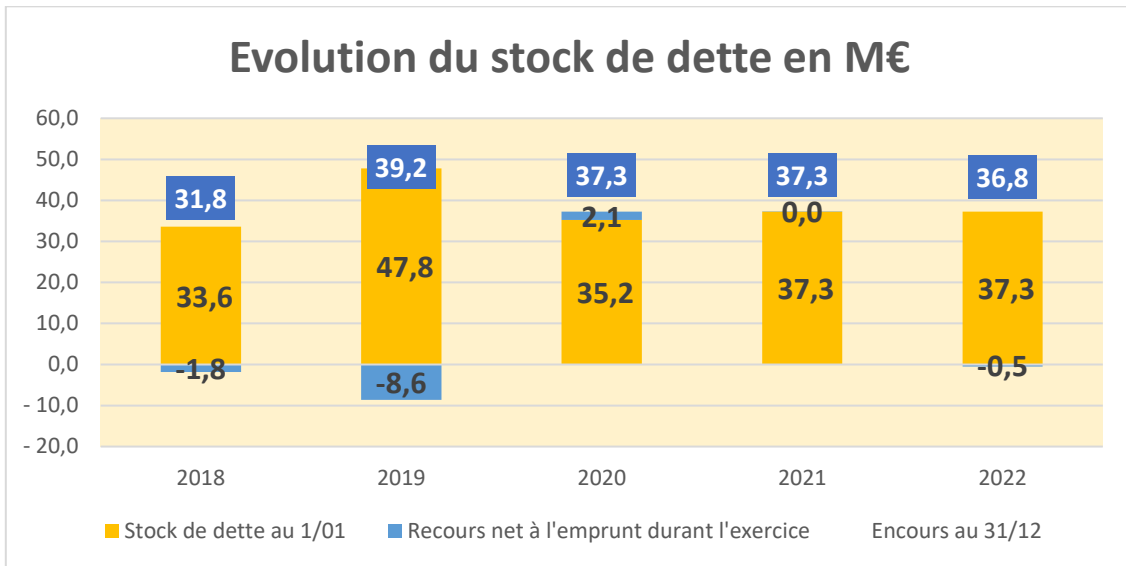
## D. La dette, une charge contrôlée

Le recours à l'emprunt limité à 3,8 M€ en 2022 permettra de diminuer mécaniquement l'encours de la dette, le montant emprunté étant inférieur au montant remboursé (4,3 M€).

### 1. Évolution de la dette

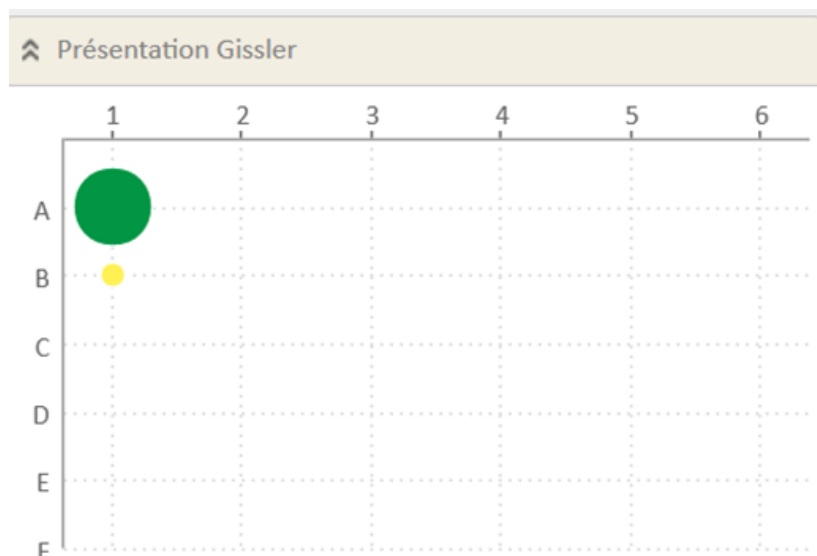
En effet, sur l'année 2022, la ville devrait emprunter 3.8 M€ et rembourser 4.3 M€ de capital des emprunts.

Dès lors au 31/12/2022 son encours de dette devrait être de 37.3 M€ (stock actuel)+ 3,8 M€ (nouveaux emprunts) – 4,3 M€ (remboursements annuels 2022) = 36,8 M€

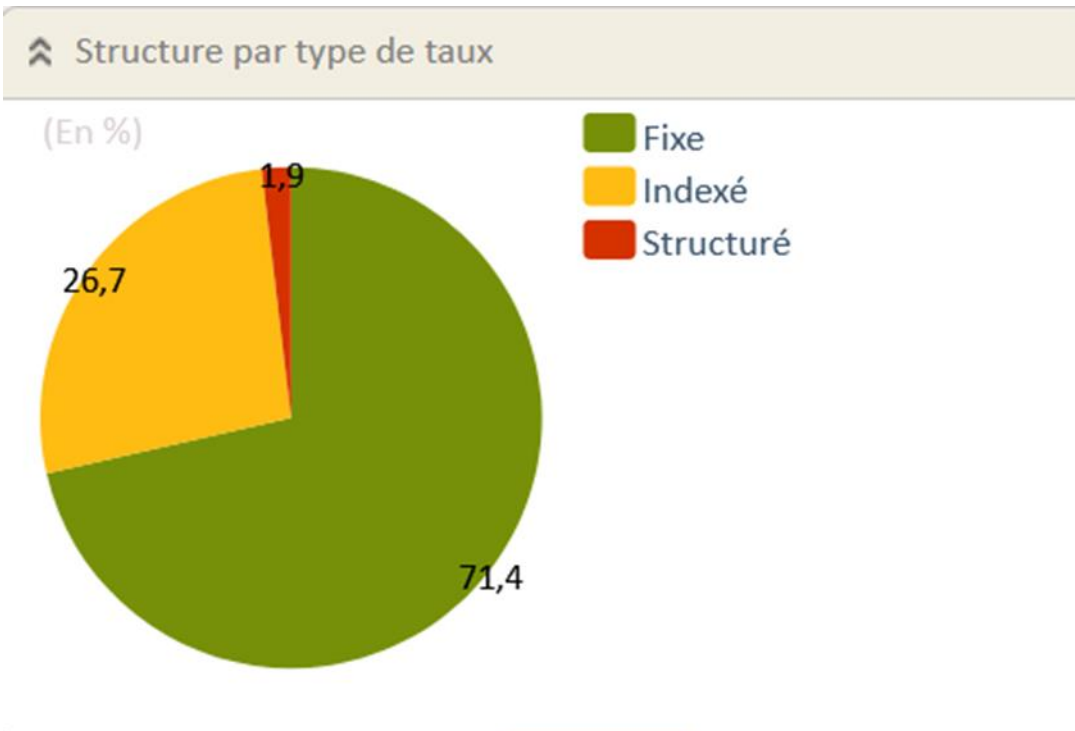


## 2. Structure de la dette

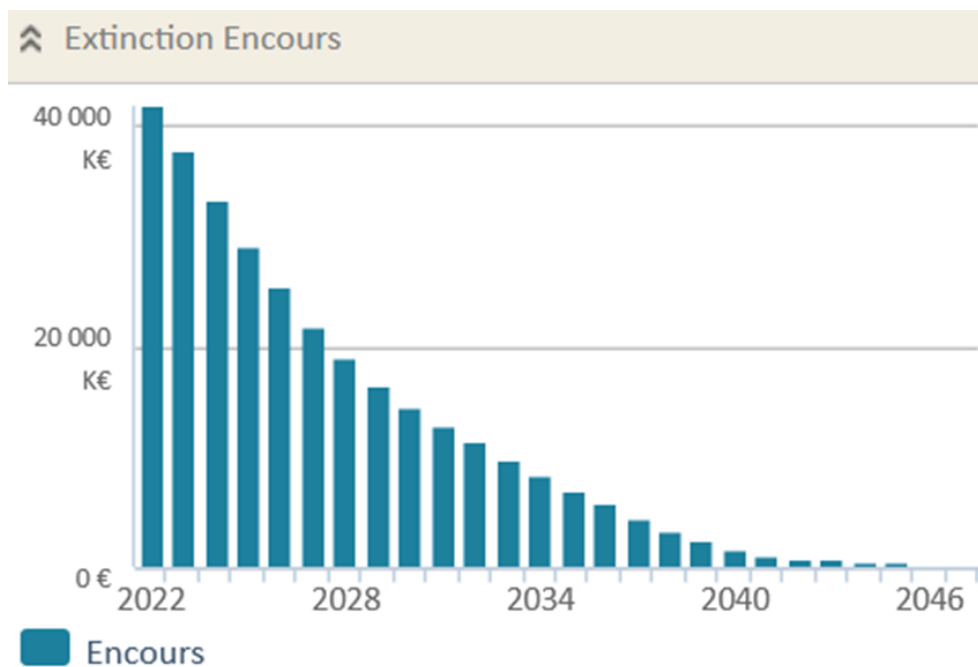
La dette de la ville est parfaitement sécurisée avec 98 % de la dette classée en catégorie 1A (la moins risquée) et 2 % en 1B (très peu risqué).



La dette de la ville est composée principalement de taux fixes cela limite les risques de hausse de taux.



L'amortissement du capital est assez linéaire. Néanmoins, cette projection n'inclue pas les emprunts futurs de la commune.



## E. Orientations pour le budget annexe des parkings

Ce budget annexe retrace les écritures relatives au service de location des places de parking et des box communaux.

Au 31 décembre 2021, la commune comptait 544 emplacements louables, dont 252 box.

Il n'est pas prévu de grands changements par rapport à l'année précédente. Un virement à la section d'investissement permettra ainsi de couvrir le remboursement d'emprunt d'environ 0,15 M€ et d'équilibrer le budget.

chapitre	Dépenses de fonctionnement	montant inscriptions BP 2022	BP 2021
011	Charges à caractère général	246 590	256 590
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000	55 000
65	Autres charges de gestion courante	20 000	20 000
66	Charges financières	25 000	25 000
67	Charges exceptionnelles	5 000	5 000
68	Dotations semi-budgétaires	10 000	10 000
023	Virement à la section d'ivt	150 000	150 000
	<b>TOTAL DF</b>	<b>521 590</b>	<b>521 590</b>

chapitre	Recettes de fonctionnement	montant inscriptions BP 2022	BP 2021
75	Produits de gestion courante	480 000	480 000
77	Produits exceptionnels	41 590	41 590
	<b>TOTAL RF</b>	<b>521 590</b>	<b>521 590</b>